

**Plan de formation pour
l'ordonnance sur la formation
initiale
incl. mesures
d'accompagnement
pour les**

**Praticienne sur bois AFP /
Praticien sur bois AFP
(No. 30206)**

Contenu	page
Instruction	2
1 Profil de la profession.....	2
2 Commentaires pour l'utilisation du plan de formation	2
3 Domaines spécifiques de la formation.....	4
A) Compétences	5
1 Compétences professionnelles	5
- Objectifs généraux	
- Objectifs particuliers	
- Objectifs évaluateurs	
2 Compétences méthodologiques	18
3 Compétences sociales et personnelles	19
B) Tableau des leçons en école professionnelle	20
C) Organisation, répartition et durée des cours interentreprises	21
D) Procédure de qualification	22
E) Approbation et mise en vigueur	25
Annexe:	
Liste des documents de mise en œuvre de la formation initiale.	26
Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	27

Instruction

1. Profil de la formation

Les praticiens sur bois AFP travaillent le matériau bois, les matières et les moyens auxiliaires, des produits et des éléments de construction.

Ils se distinguent notamment par les capacités et comportements suivants:

- a) Ils disposent de connaissances de base dans le domaine de la forêt et de la filière du bois et en tirent parti dans leur travail.
- b) Ils utilisent de manière appropriée, sûre et efficace les machines portatives, l'outillage manuel ainsi que les machines stationnaires.
- c) Ils fabriquent de manière appropriée des produits au moyen d'installations de production, les emballent et les stockent. Ce faisant, ils veillent à l'application de procédures efficaces.
- d) Ils montent des éléments de construction de manière appropriée au moyen d'outils, de machines et de matériaux adéquats.
- e) Ils font preuve de résistance au stress et sont prêts à s'adapter à des exigences et à des conditions de travail fluctuantes.
- f) Ils travaillent en appliquant consciencieusement les prescriptions en matière de protection de l'environnement, de protection de la santé et de sécurité au travail.

Dans la formation en entreprise, les deux domaines principaux suivants sont enseignés:



- Industrie,



- Atelier et chantier.

2. Commentaires pour l'utilisation du plan de formation

Dans la formation initiale du praticien sur bois AFP et pour la compréhension de ce plan de formation, les quatre points suivants sont importants.

- 1) A la fin de leur formation, les personnes à former doivent posséder des compétences leur permettant de maîtriser les exigences professionnelles. Selon les phases de travail, les commandes ou lieu de travail, ces exigences sont de trois ordres différents, demandant des compétences spécifiques:
 - On doit pouvoir maîtriser des exigences professionnelles comme par exemple travailler les matériaux, préparer une commande ou utiliser des outils. Pour cela, on a besoin de **compétences professionnelles**. A la fin de leur formation professionnelle, le praticien sur bois AFP disposent de compétences professionnelles dans les domaines suivants. Les objectifs de formation professionnelle sont indiqués en objectifs généraux et en objectifs particuliers.

Forêt et filière du bois (objectif général 1.1)

- Connaissances de base de la forêt (objectif particulier 1.1.1)
- Filière du bois (objectif particulier 1.1.2)

Production (objectif général 1.2)

- Principes de base (objectif particulier 1.2.1)
- Matériaux (objectif particulier 1.2.2)
- Production avec des machines et des outils manuels (objectif particulier 1.2.3)
- Production avec des installations industrielles (domaine spécifique industrie) (objectif particulier 1.2.4)
- Montage (domaine spécifique atelier et chantier) (objectif particulier 1.2.5)

Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement, la prévention des incendies (objectif général 1.3)

- Sécurité au travail, protection de la santé (objectif particulier 1.3.1)
- Protection de l'environnement (objectif particulier 1.3.2)
- Prévention des incendies (objectif particulier 1.3.3)

Afin d'assurer une bonne organisation personnelle du travail et de la formation, un travail ordonné et planifié ainsi qu'une utilisation judicieuse des moyens de travail, il faut disposer de compétences méthodologiques. Elles sont les suivantes pour le praticien sur bois AFP (voir détails en page 21 du plan de formation):

- Technique de travail
- Pensées et comportement orientés vers la qualité
- Stratégies d'apprentissage

On doit pouvoir maîtriser des exigences telles que comment se comporter avec un supérieur, avec les autres travailleurs, avec les clients, avec les autorités. Pour cela, il faut disposer de **compétences sociales et personnelles**. En situation de communication et de travail en équipe, elles permettent au praticien sur bois AFP d'avoir un comportement correct et sûr de soi. En cela, ils renforcent leur personnalité et sont prêts à travailler pour leur propre développement. Elles sont les suivantes pour le praticien sur bois AFP (voir détails en page 22 du plan de formation):

- Autonomie et responsabilité
- Apprentissage tout au long de la vie
- Capacité à communiquer
- Aptitude à travailler en équipe
- Civilité

2) Les **compétences professionnelles** sont concrétisées par trois niveaux : objectifs généraux, objectifs particuliers et objectifs évaluateurs.

- Les objectifs généraux définissent de façon générale les domaines de thèmes et les domaines de compétences de la formation et justifient pourquoi ils sont importants pour le praticien sur bois AFP.
- Les objectifs particuliers concrétisent les objectifs généraux et décrivent l'engagement, l'attitude et le comportement de la personne en formation.
- Avec les objectifs évaluateurs, les objectifs particuliers sont à nouveau redéfinis en activités concrètes de la personne en formation dans les trois lieux de formation.

Les objectifs généraux et les objectifs particuliers sont valables pour les trois lieux de formation, Les objectifs évaluateurs sont spécifiques à chacun des lieux de formation.

3) Dans les trois lieux de formation, les compétences méthodologiques et les compétences sociales et personnelles sont développées parallèlement aux objectifs évaluateurs professionnels. A eux trois, ils forment faisceau de compétences. L'école professionnelle apporte la compréhension et l'orientation, le lieu de formation entreprise et cours interentreprise rendent essentiellement aptes à la pratique professionnelle.

4) Les indications du niveau de taxonomie des objectifs évaluateurs des trois lieux de formation servent à indiquer le niveau d'exigences de ces objectifs. On différencie ces exigences avec six niveaux de compétences (C1 à C6). Pour les praticiens sur bois AFP, ils signifient:

C1 (Savoir)

Restituer des informations mémorisées et s'y référer dans des situations similaires (énumérer, nommer).

Exemple: vous nommez les plus importants objectifs d'une CCT et les plus importants droits et devoir.

C2 (Comprendre)

Non seulement décrire une situation donnée, mais également en comprendre la teneur (expliquer, décrire, commenter, expliciter).

Exemple: vous montrez votre domaine de travail, vos fonctions, au moyen d'un support ou d'un organigramme).

C3 (Appliquer)

Appliquer une situation donnée, un processus, une structure à une nouvelle situation.

Exemple: vous exécutez selon les instructions des travaux simples avec les machines portatives et l'outillage manuel, de manière professionnelle sûre et selon les prescriptions. Vous maîtrisez l'utilisation de la tronçonneuse de manière autonome, sûre et selon les prescriptions.

C4 (Analyser)

Décomposer certains contenus en éléments de base, relever les rapports entre ces éléments.

Exemple: vous reconnaissez sur la base d'exemples typiques les défauts suivants: poche de résine, attaque d'insectes, pourriture, défauts de croissance, faute de production.

C5 (Synthétiser)

Etre capable de combiner différents éléments isolés et de la réunir en une entité ou trouver une solution à un problème.

Exemple: vous êtes capable de reconnaître les causes de mise en danger de la santé et d'en estimer les suites possibles. Pour cela, vous observez les règles et directives en vigueur dans votre entreprise.

C6 (Evaluer)

Evaluer une situation sur la base de critères donnés.

Ce plan de formation ne comporte pas d'objectifs de prestation de niveau C6.

3. Domaines spécifiques de la formation

Les personnes en formation sont formées dans deux domaines spécifiques: «industrie» et «atelier et chantier».

En école professionnelle, la formation est identique pour les deux domaines spécifiques. Dans la formation en entreprise et en cours interentreprises, les spécificités sont réglées par les objectifs particuliers:

- Production avec des installations industrielles (domaine spécifique industrie, Objectif particulier 1.2.4).
- Montage (domaine spécifique Atelier et-chantier, objectif particulier 1.2.5).

Les cours interentreprises pour le domaine spécifique industrie durent 22 jours et pour le domaine spécifique atelier et chantier 24 jours.

A) Competences

1 Compétences professionnelles – objectifs généraux, objectifs particuliers, objectifs évaluateurs

<p>1.1 Objectif général forêt-et filière bois</p> <p>Pour pouvoir accomplir les travaux dans la branche avec compétence et sûreté, les connaissances de base dans les domaines de la forêt et de la filière du bois sont très importantes.</p> <p>Les praticiens sur bois maîtrisent les termes et connaissances de base essentiels et orientés sur la pratique et les utilisent de façon ciblée dans la préparation, l'exécution et le contrôle de leurs travaux.</p>		
<p>1.1.1 Objectifs particuliers connaissance de base de la forêt et du bois</p> <p>Les praticiens sur bois sont conscients du fait que les connaissances de base dans le domaine de la forêt et du bois sont importantes pour leur activité professionnelle. Ils les connaissent et les utilisent de façon appropriée dans leurs travaux.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs Entreprise</p>	<p>Objectifs évaluateurs Cours interentreprise</p>
<p>1.1.1.1 Forêt Ils décrivent les rôles, les formes, les surfaces, les états de propriétés et la composition de la forêt.</p> <p>Ils décrivent la formation et l'exploitation de la forêt. (C2)</p>		
<p>1.1.1.2 Sortes de bois Ils décrivent la structure du bois et mettent en évidence leurs propriétés et utilisation des sortes de bois suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epicéa - Sapin - Mélèze - Hêtre - Chêne (C2) 	<p>1.1.1.2 Sortes de bois Sur demande ou commande, je suis capable de reconnaître les sortes de bois suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epicéa - Sapin - Mélèze - Hêtre - Chêne (C3) 	

<p>1.1.1.3 Assortiment de bois massif Ils décrivent l'utilisation des assortiments de bois massifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois ronds/grumes - Bois équarris - Planches - Lattes/lambourdes - Produits de raboterie (C3) 	<p>1.1.1.3 Assortiment de bois massif Je suis capable de stocker et mettre en œuvre les assortiments de bois massifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois ronds/grumes - Bois équarris - Planches - Lattes/lambourdes - Produits de raboterie (C3) 	
<p>1.1.1.4 Caractéristiques de qualité Ils décrivent sur la base d'exemples typiques les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résine - Buis - Nœud - Fissure - Pourriture, attaque d'insectes - Dommages - Défauts de croissance - Erreur de production (C2) 	<p>1.1.1.4 Caractéristiques de qualité ¹ En cas de besoin, je suis capable de reconnaître les caractéristiques du bois et d'appliquer les mesures nécessaires. (C4)</p>	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Technique de travail
- 2.2 Stratégie d'apprentissage

Compétences sociales et personnelles

- 3.2 Apprentissage tout au long de la vie

¹ Est particulièrement valable dans la production industrielle.

1.1.2 Objectif particulier filière du bois

Les praticiens sur bois sont conscients du fait qu'avec leurs tâches et travaux, ils font partie d'un tout. Ils décrivent leur environnement tout comme leurs activités, tâches, devoirs et droits.

Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprise
<p>1.1.2.1 Filière du bois Ils décrivent la branche et la structure des entreprises de la filière du bois. A l'exemple de produits typiques, ils mettent en évidence les différentes activités.</p> <p>Ils décrivent leurs différents domaines professionnels et activités. (C2)</p>	<p>1.1.2.1 Filière du bois Par un exposé, j'explique la position de mon entreprise formatrice dans la filière du bois. (C2)</p>	
<p>1.1.2.2 Organisation Ils décrivent leur domaine de travail, leur place et leur fonction sur la base d'un modèle ou d'un organigramme. (C2)</p>	<p>1.1.2.2 Rapport de travail Avec le supérieur, les collaborateurs et les clients, je me comporte conformément aux règles internes, respectivement aux usages. (C3).</p>	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Technique de travail
- 2.3 Stratégie d'apprentissage

Compétences sociales et personnelles

- 3.2 Apprentissage tout au long de la vie

1.2 Objectif général production

La production de produits fabriqués ou semi-fabriqués est au centre des compétences du praticien sur bois.

Ils produisent ceux-ci avec les matériaux choisis et les outils manuels, les machines et installations adéquates par déroulement efficaces et professionnels. Pour cela, ils observent les prescriptions de santé et sécurité au travail et de protection de l'environnement.

1.2.1 Objectif particulier principe de base

Les praticiens sur bois ont conscience de l'importance des connaissances fondamentales dans le domaine de la production. Ils exécutent des calculs en rapport au métier, connaissent les éléments de construction et utilisent correctement les documents de travail mis à disposition.

Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprise
<p>1.2.1.1 Calculation en rapport au métier Au moyen des quatre opérations de base, ils font des calculs de travaux professionnels typiques.</p> <ul style="list-style-type: none">- Unités de temps, longueur, surfaces, volumes- Surfaces, carré, rectangle, triangle, cercle- Volumes, cubes, cylindres- Rapports et proportions. <p>Pour ce faire, ils utilisent une calculatrice de poche. (C3)</p>	<p>1.2.1.1 Calculation en rapport au métier Je réalise correctement les calculations nécessaires de mon domaine de travail sur la base des documents de travail. (C3)</p>	
<p>1.2.1.2 Eléments de construction Ils nomment les éléments de construction d'un objet et ses fonctions.</p> <p>Ils décrivent sur la base d'exemples un procédé de production simple et les matériaux utilisés. (C2)</p>		

<p>1.2.1.3 Documents de travail Ils décrivent les fonctions et domaines d'application de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Papiers de travail comme par exemple listes des bois, fiches de production, bulletins de livraison. - Présentations - Description de travail - Rapport de travail personnel - Directives de travail simples. <p>Ils les utilisent pour la calculation. (C3)</p>	<p>1.2.1.3 Documents de travail Dans mon domaine de travail, j'utilise les documents fournis ² pour la préparation, l'exécution et le contrôle de mon travail. (C3)</p>	
<p>1.2.1.4 Dessin d'atelier Ils ont les capacités de lire et comprendre des esquisses et des dessins simples de pièces à usiner.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'ensemble - Coupes transversale et verticale - Vue d'ensemble (C2) 		
<p>1.2.1.5 Organisation du travail Ils expliquent les objectifs et avantages de la planification du travail et décrivent les caractéristiques d'une place de travail bien organisée. (C2)</p>	<p>1.2.1.5 Organisation du travail J'organise à temps la préparation de mon travail. Pour cela, je prends en compte les directives de temps et d'organisation. (C3)</p>	
<p>1.2.1.6 Dossier de formation Ils ont les capacités d'indiquer le sens et l'utilité du dossier de formation. (C2)</p>	<p>1.2.1.6 Dossier de formation Je tiens mon dossier de formation consciencieusement et selon les instructions. J'en discute régulièrement avec mes supérieurs. (C3)</p>	<p>1.2.1.6 Dossier de formation Vous tenez votre dossier de formation consciencieusement et selon les instructions. (C3)</p>

Compétences méthodologiques

- 2.1 Technique de travail
- 2.2 Approche et action interdisciplinaire axées sur la qualité.

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.2 Apprentissage tout au long de la vie

² Comme :

- Papiers de travail, listes des bois, listes de production, bulletin de livraisons
- Esquisses
- Modèles
- Description de travail
- Rapport personnel de travail
- Directives de travail simples

1.2.2 Objectif particulier matériaux

Les praticiens sur bois connaissent l'importance et l'utilisation des différents matériaux. Ils savent les stocker de façon conforme.

Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprise
1.2.2.1 Matériaux et produits en bois Ils nomment le domaine d'utilisation et les différences entre les matériaux et produits suivants: <ul style="list-style-type: none">- Produits en bois massif- Produits de raboterie- Produits collés- Matériaux bois- Panneaux dérivés du bois (C1)	1.2.2.1 Matériaux et produits en bois Je stocke correctement les matériaux et produits. En cas de besoin, je reconnais les défauts de production, dégâts de transport ou de stockage et j'applique les mesures correctes. (C3)	
1.2.2.2 Matériaux de construction auxiliaires. Ils nomment les sortes et le domaine d'utilisation des matériaux de construction auxiliaires suivants: <ul style="list-style-type: none">- Isolation- Matériaux d'étanchéité- Couches d'étanchéité (C1)	1.2.2.2 Matériaux de construction auxiliaires. Je stocke correctement les matériaux de construction auxiliaires. (C3)	
1.2.2.3 Moyens d'assemblage Ils nomment les sortes et le domaine d'utilisation des moyens d'assemblage suivants: <ul style="list-style-type: none">- Clous- Vis- Moyens d'ancrage dans le béton et les briques- Connections en tête emboutie- Ferrements (C1)	1.2.2.3 Moyens d'assemblage Je stocke correctement les moyens d'assemblage. (C3)	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Technique de travail
- 2.2 Approche et action axées sur la qualité
- 2.3 Stratégie d'apprentissage

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.2 Apprentissage tout au long de la vie
- 3.3 Capacité à communiquer
- 3.4 Aptitude au travail en équipe
- 3.5 Civilité et présentation

1.2.3 Objectif particulier machines et outils manuels

Les praticiens sur bois savent que les produits ou semi-fabriqués doivent l'être avec des machines ou outils spécifiques et de façon correcte.

Ils produisent professionnellement ceux-ci avec les machines et matériaux corrects, dans un déroulement efficace.

Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprise
	1.2.3.1 Réception et préparation des matériaux Pour la fabrication et la production, je prépare les matériaux et produits en bois, les matériaux auxiliaires et les moyens d'assemblage selon les directives reçues. (C3)	
1.2.3.2 Machines stationnaires Ils nomment la structure, les parties et les fonctions les plus importantes et l'emploi des machines stationnaires suivantes: <ul style="list-style-type: none">- Raboteuse- Scie circulaire- Toupie- Scie à ruban Pour ces machines, ils nomment les prescriptions de sécurité et check-lists spécifiques. (C1)	1.2.3.2 Machines stationnaires Dans mon domaine de travail, j'utilise les machines et outils de manière professionnelle en respectant les prescriptions dans les processus de travail suivants: <ul style="list-style-type: none">- Couper ou entailler des matériaux- Trier, raboter, coller, assembler- Finissage (poncer, imprégner, traiter les surfaces)- Prémontage de pièces fabriquées ou semi-fabriquées. Pour cela, je respecte avec application les prescriptions de sécurité et check-lists spécifiques aux machines. (C3) ³	1.2.3.2 Machines stationnaires Sur instructions, ils exécutent des travaux simples de manière professionnelle et sûre, selon les prescriptions sur les machines suivantes: <ul style="list-style-type: none">- Raboteuse- Scie circulaire- Scie à ruban Pour cela, ils suivent avec application les prescriptions de sécurité et check-lists spécifiques aux machines. (C3)

³ Voir 1.3.1 Objectif particulier sécurité au travail et protection de la santé.

<p>1.2.3.3 Machines portatives et outils manuels Ils nomment les fonctions, les parties principales et l'emploi des machines portatives et outils manuels suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Machines portatives - Tronçonneuse - Compresseur - Bouchonneuse - Défonceuse portative - Machines à clouer et à agraffer - Outils manuels typiques (scie, marteau, rabot). <p>Ils nomment les prescriptions de sécurité relatives à ces machines et outils. (C1)</p>	<p>1.2.3.3 Machines portatives et outils manuels Dans mon domaine de travail, j'utilise les machines portatives et outils manuels de manière professionnelle, en respectant les prescriptions dans les processus de travail suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couper ou entailler des matériaux - Trier, raboter, coller, assembler - Finissage (poncer, imprégner, traiter les surfaces) - Prémontage de pièces fabriquées ou semi-fabriquées. <p>Pour cela, je respecte avec application les prescriptions de sécurité et check-lists spécifiques aux machines et aux outils. (C3) ⁴</p>	<p>1.2.3.3 Machines portatives et outils manuels Sur instructions, ils exécutent des travaux professionnels simples, de façon sûre et selon les prescriptions ou moyens des machines portatives et outils.</p> <p>Ils maîtrisent de manière autonome et sûre la scie tronçonneuse selon les prescriptions. (C3)</p>
<p>1.2.3.4 Moyens de levage et transport Ils décrivent les différents moyens de levage et du transport (par ex. grue, élévateur, plateformes de levage). (C2)</p>	<p>1.2.3.4 Moyens de levage et transport Dans mon domaine de travail, j'utilise les moyens de levage et de transport de façon sûre et selon les prescriptions. (C3)</p>	<p>1.2.3.4 Moyens de levage et transport Après avoir suivi une formation, ils sont en mesure d'utiliser de manière autonome un élévateur et une grue de catégorie C utilisée dans l'entreprise, conformément à l'ordonnance sur les grues, et d'effectuer des transports en toute sécurité. (C3)</p>
	<p>1.2.3.5 Stockage Je stocke professionnellement et de manière sûre les éléments fabriqués ou semi-fabriqués. (C3)</p>	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Technique de travail
- 2.2 Approche et action interdisciplinaire axées sur la qualité.

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.3 Capacité à communiquer
- 3.4 Aptitude à travailler en équipe

⁴ Voir 1.3.1 Objectif particulier sécurité au travail et protection de la santé.



1.2.4 Objectif particulier production avec des installations industrielles (Domaine spécifique Industrie) ⁵

Les praticiens sur bois savent que des fabrications sont réalisées professionnellement avec des installations complexes. Ils les produisent professionnellement avec les installations et les matériaux adéquats, dans un déroulement efficace, les emballent et les stockent

Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprise
<p>1.2.4.1 Installations de production Ils nomment les principaux éléments et le genre de production des installations de production suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Processeur (récolteuse, harvester) - Installation de transport des grumes. - Scie multiple. - Scie à ruban. - Installations de délignage et de tronçonnage. - Installation de séchage. - Installation d'aboutage. - Presse à coller. - Ligne de rabotage. - Machine à tailler. - Bac de trempage. <p>(C1)</p>	<p>1.2.4.1 Production avec des installations Avec les machines de l'entreprise, je produis des éléments selon instructions et les réalise selon les exigences suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les priorités en rapport au déroulement du travail. - Assurer les flux d'entrée et sortie des matériaux. - Eviter les engorgements et les ruptures - Assurer les cadences et temps de production. <p>Je respecte les exigences de qualité, contrôle régulièrement celles-ci et enregistre les résultats selon les directives de l'entreprises. Je nettoie les installations et exécute des travaux de maintenance simple selon les directives de l'entreprise.</p> <p>(C3)</p>	
	<p>1.2.4.2 Empaquetage / stockage. J'empaquette et confectionne professionnellement les produits fabriqués et les stocke selon les directives de l'entreprise. (C3)</p>	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Technique de travail
- 2.2 Approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.4 Aptitude à travailler en équipe

⁵ Les personnes en formation des deux domaines spécifiques suivent l'enseignement en école professionnelle. La formation en entreprise, seulement celles de l'industrie.



1.2.5 Objectif particulier montage (Domaine spécifique atelier et chantier)⁶

Les praticiens sur bois perçoivent l'importance d'un montage efficace et professionnel d'éléments de construction à l'aide d'outils manuels et de machines. Ils les exécutent avec les matériaux appropriés dans un déroulement efficace.

Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprise
<p>1.2.5.1 Déroulement et prestations impliquées Ils nomment les personnes impliquées avec lesquelles ils auront à faire un montage. Ils décrivent des déroulements simples de travaux de montage et expliquent les règles qu'ils doivent respecter. (C2)</p>	<p>1.2.5.1 Préparation du travail dans l'entreprise Je prépare le matériel, les outils et les machines selon les instructions. Je les charge pour être transportés sûrement. (C3)</p>	
	<p>1.2.5.2 Organiser les chantiers J'organise la place de travail, respectivement le chantier de façon sûre et efficace, selon instructions. (C3)</p>	
	<p>1.2.5.3 Exécuter les montages Je monte les éléments de construction selon les instructions et des plans de montage simples. (C3)</p>	
	<p>1.2.5.4 Fin des travaux de montage Je remets en ordre la place de travail, respectivement le chantier et charge les appareils de travail, les matériaux, outils et machines de manière professionnelle. Je trie les déchets selon instructions. (C3)</p>	
	<p>1.2.5.5 EPIaC J'applique les EPIaC de manière professionnelle et sûre. (C3)</p>	<p>1.2.5.5 EPIaC Ils obtiennent la formation EPIaC (C3)</p>
<p>1.2.5.6 Equipements de travail Ils expliquent les principes de base et l'utilisation des échelles et des échafaudages (p. ex. échafaudage de façade, de tréteau et roulant) (C2).</p>	<p>1.2.5.6 Equipements de travail J'applique les appareils de travail (p. ex. échelles, échafaudage de façade, fixes ou mobile, plateformes de travail élévatrices) de manière sûre et conforme aux prescriptions. (C3)</p>	<p>1.2.5.6 Equipements de travail Ils appliquent les appareils de travail du cours (p. ex. échafaudage de façade, fixes ou mobile) selon les instructions et sont formés à l'utilisation de la plateforme de travail élévatrice. (C3)</p>

Compétences méthodologiques

- 2.1 Technique de travail
- 2.2 Approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.5 Civilités et présentation

⁶ Les personnes en formation des deux domaines spécifiques suivent l'enseignement en école professionnelle. La formation en entreprise est valable pour les personnes en formation de la spécificité «Atelier et chantier».

<p>1.3 Objectif général sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement, protection contre l'incendie.</p> <p>Pour le praticien sur bois, les mesures pour la sécurité ainsi que la protection de la santé, de l'incendie et de l'environnement ont une importance élémentaire, afin de protéger les personnes, l'entreprise, le client et leurs objets.</p> <p>Dans leur travail, les praticiens sur bois se comportent exemplairement en ce qui concerne la sécurité, la santé ainsi que l'environnement. Ils appliquent consciencieusement les prescriptions légales et les règles de l'entreprise.</p>		
<p>1.3.1 Objectifs particulier sécurité au travail et protection de la santé</p> <p>Les praticiens sur bois sont conscients des risques et dangers dans leur travail. Ils reconnaissent ceux-ci, assument la sécurité du travail et la protection de la santé et appliquent consciencieusement les prescriptions légales et celles de l'entreprise.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs Entreprise</p>	<p>Objectifs évaluateurs Cours interentreprise</p>
<p>1.3.1.1 Prescriptions Ils expliquent les prescriptions pour la protection de la santé selon les directives de la CFST et de la solution de branche SETRABOIS No. 47. (C2)</p>	<p>1.3.1.1 Prescriptions Je suis capable de reconnaître les causes pouvant nuire à ma santé et évaluer les conséquences possibles. Pour cela, j'observe les règles et dispositions mises en vigueur dans l'entreprise. (C5)</p>	
<p>1.3.1.2 Dispositions Ils commentent les différentes dispositions pour la protection des personnes et leur environnement selon les directives de la CFST. (C2)</p>	<p>1.3.1.2 Dispositions Par des dispositions appropriées, je suis capable de protéger mes voies respiratoires, mes yeux, mes oreilles, ma peau et mon appareil locomoteur. En prenant des mesures appropriées dans mon travail, je m'assure de ne pas mettre en danger la santé de tiers. (C3)</p>	<p>1.3.1.2 Dispositions Par des mesures appropriées, ils sont capables de protéger leurs voies respiratoires, yeux, oreilles, leur peau et appareil locomoteur. (C3)</p>
<p>1.3.1.3 Premiers secours Ils sont capables d'expliquer les mesures de premiers secours et de décrire leur importance. (C2)</p>	<p>1.3.1.3 Premiers secours Je démontre comment je dois me comporter en cas de blessures et d'accidents. (C2)</p>	<p>1.3.1.3 Premiers secours Je démontre comment je dois me comporter en cas de blessures et d'accidents. (C2)</p>

Compétences méthodologiques

2.1 Technique de travail

Compétences sociales et personnelles

3.1 Autonomie et responsabilité

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

1.3.2 Objectif particulier protection de l'environnement

Les praticiens sur bois reconnaissent l'importance et la valeur de la protection de l'environnement. Ils sont capables de prendre et d'appliquer les dispositions adéquates à cet usage.

Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprise
1.3.2.1 Prescriptions légales A l'aide d'exemples, ils sont capables d'expliquer les prescriptions légales pour la protection de l'environnement. Ils démontrent les conséquences sur leur propre travail. (C2)	1.3.2.1 Prescriptions légales Dans mon travail, j'applique consciencieusement les prescriptions légales et les directives de l'entreprise relatives à la protection de l'environnement. (C3)	
1.3.2.2 Protection de l'environnement dans l'entreprise Sur la base d'exemples pertinents, ils expliquent les règles de base et dispositions d'une entreprise pour la protection de l'environnement. (C2)	1.3.2.2 Protection de l'environnement dans l'entreprise J'applique quotidiennement les principes de l'entreprise pour la protection de l'environnement, de manière correcte et avec application. (C3)	1.3.2.2 Protection de l'environnement dans les CIE Ils appliquent correctement et consciencieusement les principes de protection de l'environnement dans leurs travaux et selon les instructions. (C3)
	1.3.2.3 Récupération des matériaux J'évite, diminue, élimine ou recycle conséquemment les déchets et substances dangereuses de manière correcte et selon les normes légales et prescriptions d'entreprise. (C3)	

Compétences méthodologiques

2.1 Technique de travail

Compétences sociales et personnelles

3.1 Autonomie et responsabilité

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

1.3.3 Objectif particulier prévention des incendies

Les praticiens sur bois comprennent les principes et les règles pour la prévention des incendies et reconnaissent leur importance dans leur propre travail comme pour l'entreprise, le chantier et le client.

Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprise
1.3.3.1 Règles Ils expliquent l'importance des principales règles pour la prévention des incendies. (C2)	1.3.3.1 Règles Sur la base de mesures concrètes, je suis capable d'expliquer les règles pour la prévention des incendies. (C3)	
1.3.3.2 Mesures de prévention Ils décrivent les dangers et les causes possibles d'incendie. Ils expliquent l'importance des mesures de prévention incendie et démontrent leur utilisation dans différentes situations. (C2)	1.3.3.2 Mesures de prévention Je démontre les dangers et causes possibles d'incendie dans mon entreprise et sur les chantiers. Je nomme les mesures servant à les éviter et sais comment je dois me comporter en cas d'incendie. (C2)	

Compétences méthodologiques

2.1 Technique de travail

Compétences sociales et personnelles

3.1 Autonomie et responsabilité

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

2. Compétences méthodologiques

Les compétences méthodologiques permettent aux praticiens sur bois, grâce à une bonne organisation personnelle du travail, une activité ordonnée et planifiée, un usage judicieux des moyens auxiliaires ainsi qu'une résolution de leurs tâches axée sur le résultat.

2.1 Technique de travail

Pouvoir réaliser des tâches professionnelles demande des méthodes de travail logiques. Pour cela, les praticiens sur bois utilisent les matériaux, les moyens auxiliaires, machines et outils, lesquelles garantissent un déroulement du travail sûr et rationnel. Ils travaillent efficacement et suivent toutes les étapes qui permettent un déroulement du travail sans frictions.

2.2 Approche et action axées sur la qualité

Une approche et une action axée sur la qualité est un élément essentiel du succès de l'entreprise. Les praticiens sur bois sont conscients des exigences de qualité dans leur travail et agissent en conséquence. Ils assurent la qualité exigée dans leur travail et dans la fabrication.

2.3 Stratégie d'apprentissage

Pour faire face aux exigences changeantes d'un domaine professionnel et pour se développer soi-même, l'apprentissage tout au long de la vie est important. Les praticiens sur bois en sont conscients et adoptent une stratégie d'apprentissage leur apportant joie et succès et qui les conforte à apprendre par eux-mêmes.

3. Compétences sociales et personnelles

Les **compétences sociales et personnelles** des praticiens sur bois leur permettent d'assumer convenablement les exigences communicatives et d'aptitude au travail en équipe. Pour cela, ils forment leur personnalité et sont prêts à travailler à leur propre développement.

3.1 Autonomie et responsabilité

Dans leur travail, les praticiens sur bois sont coresponsables du déroulement des travaux de l'entreprise. Dans leur domaine de compétence, ils sont prêts à amener ou proposer des améliorations et à travailler consciencieusement et en respect de l'environnement.

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

Savoir s'adapter à des situations et des besoins en perpétuelle évolution est une nécessité. Le praticien sur bois en sont conscients et sont prêts à acquérir de nouvelles connaissances ou de s'adapter à de nouveaux processus et à s'engager pour un apprentissage tout au long de la vie.

Pour cela, ils renforcent leur conformité au marché du travail et développent leur personnalité.

3.3 Capacité à communiquer

Une communication correcte avec ses supérieures, collègues de travail et les clients est de haute importance. Les praticiens sur bois sont ouverts et prêts à communiquer. Ils comprennent les règles d'une communication convenable et l'utilisent comme telle dans l'entreprise.

3.4 Aptitude au travail en équipe

Les tâches professionnelles peuvent s'accomplir par une personne seule ou en groupe. Les praticiens sur bois sont capables de travailler efficacement et selon les objectifs. Pour cela, ils se comportent de manière coopérative avec leurs supérieures et autres collaborateurs et selon les règles usuelles et les appliquent dans l'entreprise. En cas de conflit, ils se comportent objectivement.

3.5 Civilité

Supérieurs et collaborateurs ont des attentes différentes en ce qui concerne les civilités et le comportement. Les praticiens sur bois en sont conscients et s'expriment de manière convenable et aimable. Ils sont ponctuels, habillés convenablement, soignées et fiables. En cas de nécessité et dans l'intérêt de l'entreprise et au regard de l'équipe de travail, ils sont prêts fournir des prestations extraordinaires.

B) Tableau des leçons en école professionnelle

Domaine d'enseignement	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Total
Forêt et filière du bois	40	40	80
Production Y inclus sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement, prévention des incendies sur 30 leçons.	160	160	320
Total connaissances professionnelles	200	200	400
Culture générale	120	120	240
Gymnastique et sport	40	40	80
Total nombre de leçons	360	360	720

C) Organisation, réparation et durée des cours interentreprises

1. But

Les cours interentreprises (CIE) complètent la formation de la pratique professionnelle et de la formation en école. Leur fréquentation par la personne en formation est obligatoire.

2. Organe responsable

Les responsables des cours sont les sections des associations Holzbau Schweiz, Industrie du bois suisse et de la Fédération suisse romande des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpenterie.

3. Organe

Les organes des cours sont:

- la commission de surveillance.
- les commissions des cours
- les centres de cours interentreprises ou centres de formation comparables tiers.

4. Durée, moment et contenu

Les cours interentreprises pour le domaine spécifique industrie durent 22 jours et pour le domaine spécifique atelier et chantier 24 jours. Ils se répartissent comme suit :

Cours	Objectif évaluateur	Contenu / thème	Durée en jours de 8 heures	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	3 ^{ème} semestre	Contrôle de compétence
1	1.2.1.6	Dossier de formation / rapport de travail; introduction	4				X
	1.2.3.3	Machines portatives					
	1.3.1.2; 1.3.1.3	Sécurité au travail et protection de la santé					
	1.3.2.2	Protection de l'environnement en CIE; introduction					
2	1.2.1.6	Dossier de formation	4				X
	1.2.3.3	Machines portatives					
	1.3.1.2; 1.3.1.3	Sécurité au travail et protection de la santé					
	1.3.2.2	Protection de l'environnement en CIE					
3	1.2.1.6	Dossier de formation	4				X
	1.2.3.2	Machines stationnaires					
	1.3.1.2; 1.3.1.3	Sécurité au travail et protection de la santé					
	1.3.2.2	Protection de l'environnement en CIE					
4	1.2.3.3	Tronçonneuse	2				
	1.3.1.2; 1.3.1.3	Sécurité au travail et protection de la santé					
	1.3.2.2	Protection de l'environnement en CIE					
5	1.2.1.6	Dossier de formation	5/7*				
	1.2.3.4	Moyens de levages et transports, Elingage de charges (a&c: incl. plateforme de travail élévatrice/EPIaC)					
	1.3.1.2; 1.3.1.3	Sécurité au travail et protection de la santé					
6	1.2.1.6	Dossier de formation	3				X
	1.2.3.2	Machines portatives et stationnaires; approfondissement					
	1.3.1.2; 1.3.1.3	Sécurité au travail et protection de la santé					
	1.3.2.2	Protection de l'environnement en CIE					

*cours 5 : domaine spécifique industrie **5 jours** / domaine spécifique atelier et chantier **7 jours**

D) Procédures de qualification

1. Organisation

- La procédure de qualification se déroulera dans l'entreprise formatrice, une autre entreprise adéquate ou dans une école professionnelle. Une place de travail et les installations nécessaires en parfait état seront mises à la disposition de la personne en formation.
- Avec la convocation à l'examen, il sera communiqué à la personne en formation quel matériel elle doit apporter.
- Une directive sur l'examen peut être remise à l'avance.

2. Domaines de qualification

2.1 Travail pratique

Dans ce domaine de qualification, il sera examiné pendant 8 heures, au moyen d'un travail pratique prescrit (TPP), si les objectifs évaluateurs d'entreprise et des cours interentreprises sont atteints. Le domaine de qualification comprend:

- | | | |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| - Position 1 : | production (du domaine spécifique) | 80 % |
| - Position 2 : | sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement, la prévention des incendies. | 20 % |

2.2 Connaissances professionnelles

Dans ce domaine de qualification seront examinés pendant 1 ½ heure par écrit, et pendant ½ heure oralement (entretien professionnel) les objectifs évaluateurs des connaissances professionnelles. Le domaine de qualification comprend :

- | | | |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| - Position 1 : | Forêt et filière du bois | 20 % |
| - Position 2 : | Production | 40 % |
| - Position 3 : | Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement et prévention des incendies. | 20 % |
| - Position 4 : | Entretien professionnel | 20 % |

L'examen oral (entretien professionnel) se basera sur des cas choisis de la pratique professionnelle tirés de la documentation de formation selon instruction.

2.3 Note d'expérience

La note d'expérience est arrondie à la décimale de la moyenne des notes pour:

- a) Connaissances professionnelles
- b) Cours interentreprises

2.4 Culture générale

L'examen final du domaine de qualification culture générale se déroule selon l'ordonnance de l'OFFT sur les prescriptions minimales pour la culture générale dans la formation professionnelle.

3. Evaluation

La norme de formation, la calculation et la pondération des notes se fait conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle.

Modifications du plan de formation

Praticienne sur bois AFP / praticien sur bois AFP

Les principaux changements

A partir du 01.08.2023, la plateforme de travail élévatrice et l'équipement de protection individuelle contre les chutes (EPIaC) figureront dans le plan de formation pour l'ordonnance sur la formation initiale pour les Praticienne sur bois AFP / Praticien sur bois AFP, dans le domaine spécifique atelier et chantier

Les deux domaines spécifiques sont formés 1 jour en interentreprises à l'élingage de charges. Afin de respecter les jours de cours interentreprises prévus dans l'ordonnance de formation, le cours interentreprises "Moyens de levage et transports" (formation de cariste) a été réduit à 4 jours. Dans l'objectif évaluateur 1.2.3.4 de l'école professionnelle, 8 leçons de base sur l'utilisation des moyens de levage et de manutention sont intégrées.

Les cours interentreprises durent 22 jours pour le domaine spécifique Industrie et 24 jours pour le domaine spécifique atelier et chantier.

Les modifications suivantes ont été apportées:

- P. 4, 3. Domaines spécifiques de la formation:
[Les cours interentreprises pour le domaine spécifique industrie durent 22 jours et pour le domaine spécifique atelier et chantier 24 jours.]
- P. 12, Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle (intégrer dans les cours existants) et cours interentreprise 1.2.3.4:

<p>1.2.3.4 Moyens de levage et transport Ils décrivent les différents moyens de levage et du transport (par ex. grue, élévateur, plateformes de levage). (C2)</p>	<p>[...]</p>	<p>1.2.3.4 Moyens de levage et transport Après avoir suivi une formation, ils sont en mesure d'utiliser de manière autonome un élévateur et une grue de catégorie C utilisée dans l'entreprise, conformément à l'ordonnance sur les grues, et d'effectuer des transports en toute sécurité. (C3)</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- P. 14, Objectifs évaluateurs 1.2.5.5 et 1.2.5.6 (Domaine spécifique atelier et chantier):

	<p>1.2.5.5 EPIaC J'applique les EPIaC de manière professionnelle et sûre. (C3)</p>	<p>1.2.5.5 EPIaC Ils obtiennent la formation EPIaC (C3)</p>
<p>1.2.5.6 Equipements de travail Ils expliquent les principes de base et l'utilisation des échelles et des échafaudages (p. ex. échafaudage de façade, de tréteau et roulant) (C2).</p>	<p>1.2.5.6 Equipements de travail J'applique les appareils de travail (p. ex. échelles, échafaudage de façade, fixes ou mobile, plateformes de travail élévatrices) de manière sûre et conforme aux prescriptions. (C3)</p>	<p>1.2.5.6 Equipements de travail Ils appliquent les appareils de travail du cours (p. ex. échafaudage de façade, fixes ou mobile) selon les instructions et sont formés à l'utilisation de la plateforme de travail élévatrice. (C3)</p>

- P. 21, 4. Durée, moment et contenu: [Les cours interentreprises pour le domaine spécifique industrie durent 22 jours et pour le domaine spécifique atelier et chantier

24 jours. Ils se répartissent comme suit : [...] Cours 5: spécifique industrie 5 jours / spécifique atelier et chantier 7 jours

- Dans le tableau; pour le *cours 5 Moyens de levages et transports* [, Elingage de charges (a&c: incl. plateforme de travail élévatrice/EPlaC)] en colonne; *Durée en jours de 8 heures*; [5/7 jours].

Annexe 2

En raison de la révision de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2), entrée en vigueur le 1.1.2023, l'annexe 2 existante a été adaptée avec tous les renvois ou aux articles de l'ordonnance révisée.

Les mesures d'accompagnement de la sécurité au travail et de la protection de la santé ont été adaptées et intégrées dans le plan de formation.

Les principales adaptations

Adaptation rédactionnelle du texte directeur conformément à l'ordonnance révisée du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)

E) Approbation et mise en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1^{er} août 2023.

Zurich, 26.10.2023

Berne, 26.10.2023

Lausanne, 26.10.2023

Holzbau Schweiz

Holzindustrie Schweiz

FRECEM

Hansjörg Steiner
Président

Thomas Lädach
Président

Pascal Schwab
Président

Gabriela Schlumpf
Directeur

Michael Gautschi
Directeur

Daniel Bornoz
Directeur

Le présent plan de formation est approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation en vertu de l'art. 10, al. 1 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour praticienne sur bois AFP et praticien sur bois AFP du 14.11.2023.

Berne, 14.11.2023

SECRETARIAT D'ÉTAT À LA FORMATION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION
Chef du domaine de direction Formation professionnelle et éducation

Rémy Hübschi
Directeur suppléant

Appendice au plan de formation

Liste des documents pour la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale

Du 14.11.2023

Document	Date	Organe de diffusion
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de praticienne sur bois AFP / praticien sur bois AFP		<p><i>Version électronique :</i> Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI www.sbf.admin.ch</p> <p><i>Version Imprimé :</i> Office fédéral des constructions et de la logistique www.publicationsfederales.admin.ch</p>
Plan de formation pour l'ordonnance sur la formation initiale pour Praticienne sur bois AFP / Praticien sur bois AFP		<p>Holzbau Schweiz Thurgauerstrasse 54 8050 Zurich</p> <p>Industrie du bois Suisse Helvetiastrasse 17 3000 Berne 6</p> <p>FRECEM Chemin de Budron H6 1052 Le Mont-sur-Lausanne</p>
Guide méthodique pour la formation en entreprise		
Dossier de formation et instruction		
Liste des équipements minimaux pour les entreprises formatrices		
Rapport de formation		<p>SDBB CSFO Centre suisse des services formation professionnelle, orientation professionnelle Maison des cantons</p> <p>Belpstrasse 37 Postfach 3001 Bern www.csfo.ch</p>
Guide méthodique pour les cours interentreprises ⁷		
Règlement d'organisation des cours interentreprises		
Guide méthodique pour l'enseignement des connaissances professionnelles ⁸		
Directives sur les procédures de qualification		
Formulaire de notes		SDBB CSFO

⁷ Les associations responsables édictent, diffusent et tiennent à jour les supports de cours pour l'enseignement en école professionnelle et dans les cours d'introduction en entreprise. L'utilisation des supports de cours édités et diffusés par les associations responsables est obligatoire

Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation praticienne AFP/praticien sur bois AFP dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état au 12.01.2022) ₂	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
3a	La manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de: 1. 15 kg pour les hommes et 11 kg pour les femmes de moins de 16 ans, 2. 19 kg pour les hommes et 12 kg pour les femmes de plus de 16 ans et de moins de 18 ans.
3c	Les travaux qui s'effectuent de manière répétée pendant plus de 2 heures par jour: 1. dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation, 2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou 3. en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.
4c	Les travaux entraînant une exposition à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent $L_{EX,8h}$ de 85 dB(A).
4d	Les travaux effectués avec des outils vibrants ou à percussion avec une exposition aux vibrations main-bras A(8) supérieure à 2,5 m/s ² .
4h	Les travaux entraînant une exposition à des radiations non ionisantes, notamment à: 2. des rayons ultraviolets d'une longueur d'onde de 315 à 400 nm (lumière UVA), en particulier lors du séchage et du durcissement par UV, du soudage à l'arc ou d'une exposition prolongée au soleil.
5a	Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques (OChim): 2. gaz inflammables: H220, H221, 3. aérosols inflammables: H222, 4. liquides inflammables: H224, H225.
6a	Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim: 1. toxicité aiguë: H300, H310, H330, H301, H311, H331, 2. corrosion cutanée: H314, 3. toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique: H370, H371, 4. toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée: H372, H373, 5. sensibilisation respiratoire: H334, 6. sensibilisation cutanée: H317, 7. cancérogénicité: H350, H350i, H351, 8. mutagénicité sur les cellules germinales: H340, H341, 9. toxicité pour la reproduction: H360, H360F, H360FD, H360Fd, H360D, H360Df, H361, H361f, H361d, H361fd ;.

6b	<p>Les travaux qui entraînent un risque important de maladie ou d'intoxication en raison de l'emploi:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'agents chimiques résultant de processus et ne devant pas être classés selon le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim, mais présentant une des propriétés mentionnées à la let. a, notamment les gaz, vapeurs, fumées et poussières, 2. d'objets libérant des substances ou des préparations présentant une des propriétés mentionnées à la let. a.
8a	<p>Les travaux effectués avec les outils de travail en mouvement ci-après:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. chariots de manutention avec siège ou poste de pilotage, 2. grues au sens de l'ordonnance du 27 septembre 1999 sur les grues, 3. systèmes de transport combinés comprenant notamment des transporteurs à bande ou à chaîne, des élévateurs à godets, des transporteurs suspendus ou à rouleaux, des dispositifs pivotants, convoyeurs ou basculants, des monte-charges spéciaux, des plates-formes de levage ou des gerbeurs, 5. machines de construction, 9. ponts mobiles, 11. bennes de ramassage d'ordures ménagères à chargement manuel et comportant un mécanisme de compression.
8b	<p>Travaux avec les outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables; sont notamment visées les zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.</p>
8c	<p>Travaux avec les machines ou les systèmes présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels, en particulier dans des conditions de service particulières ou lors de tâches d'entretien.</p>
10a	<p>Les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur.</p>
10c	<p>Les travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe, en particulier en cas de risque d'écroulement ou dans les zones de routes ou de voies ferrées non fermées à la circulation.</p>

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ⁹	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ⁸ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquent	Occasionnel
Travaux répétitifs en posture courbée ou agenouillée, à hauteur d'épaule	Posture forcée Mauvaises postures et mouvements défavorables du corps	3a 3c	Poste de travail ergonomique Techniques de travail et utilisation d'outils d'aide <ul style="list-style-type: none"> • Classeur CIE N°10: chapitre 7 Protection du travail et de la santé • Disposition ergonomique du poste de travail • Utilisation de moyens auxiliaires (genouillères, etc.) • Prévoir des phases de repos et songer à varier les tâches 	1 ^{ère} année	CIE1	1 ^{ère} année	Démonstration et application pratique par spécialiste		1 ^{ère} année	2 ^e année
Soulever, porter et déplacer manuellement des charges	Surcharge de l'appareil locomoteur Mauvaises postures Blessures par coincement ou écrasement	3a	Manipulation de charges en toute sécurité Techniques de travail et utilisation de moyens auxiliaires <ul style="list-style-type: none"> • Consignes de sécurité et instructions de l'entreprise • Classeur CIE N°10: chapitre 7 Protection du travail et de la santé • Classeur SETRABOIS chapitre 2.9 «Protection de la santé» • Suva LC 67089 «Transport manuel de charges» 	1 ^{ère} année	CIE1	1 ^{ère} année	Démonstration et application pratique par spécialiste		1 ^{ère} année	2 ^e année
Utilisation d'outils manuels et de machines portatives	Coupures, piqûres, écrasement, bruit, être touché par des pièces, blessures aux yeux (éclats, poussières)	8a 4c 4d	Sécurité des équipements de travail <ul style="list-style-type: none"> • Consignes de sécurité et instructions de l'entreprise • Instructions du fabricant/Mode d'emploi • Utilisation d'équipement de protection individuel (EPI) • Classeur CIE N°10: chapitres 1, 2, 7 	1 ^{ère} -2 ^e année	CIE1, 2	1 ^{ère} année	Démonstration et application pratique par spécialiste		1 ^{ère} -2 ^e année	
Travaux à la tronçonneuse	Se couper, être touché par des pièces ou la chaîne lors d'un rejet Vibration Blessures aux yeux (éclats) Mise en danger de tiers Bruit Incendie Explosion Gaz d'échappement pour les appareils fonctionnant à l'essence	4c 4d 5a 8a	Utilisation sûre de tronçonneuses <ul style="list-style-type: none"> • Consignes de sécurité et instructions de l'entreprise • Instructions du fabricant/Mode d'emploi • Utilisation d'appareils alternatifs • Utilisation d'équipement de protection individuel (EPI) • Affiche SETRABOIS, règles «Tronçonneuse» • Classeur CIE N°10 : chapitre 4 (avec module Tronçonneuse) • Suva FS 33062 «Utilisation de la tronçonneuse pour activités non forestières» 	1 ^{ère} année	CIE4		Démonstration et application pratique par spécialiste après formation en CIE	1 ^{ère} année	2 ^e année	
Travaux sur machines stationnaires (utilisation normale y compris réglages)	Se couper, se coincer, être happé, bruit, être touché par des pièces, blessures aux yeux	8a 4c	Utilisation en toute sécurité des machines et équipements de travail <ul style="list-style-type: none"> • Consignes de sécurité et instructions de l'entreprise • Instructions du fabricant/Mode d'emploi • Classeur CIE N°10 : chapitres 3, 7 • Utilisation d'équipement de protection individuel (EPI) • www.frecem.ch/setrabois «Travailler le bois en sécurité et efficacement» 	1 ^{ère} -2 ^e année	CIE1	1 ^{ère} année	Démonstration et application pratique par spécialiste	1 ^{ère} année	2 ^e année	

⁸ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

⁹ Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.2022

<p>Utilisation de produits en bois et autres matériaux de construction ainsi que de colles et produits de préservation du bois.</p> <p>Travailler avec des substances dangereuses pour la santé</p>	<p>Blessures mécaniques, piqûres, coupures Inhalation de poussières de bois Allergies et eczéma Irritations:</p> <ul style="list-style-type: none"> yeux peau voies respiratoires muqueuses <table border="1" data-bbox="315 395 723 863"> <tr> <td data-bbox="315 395 387 544">Jaune</td> <td data-bbox="387 395 595 544">Substance présentant des dangers physiques. Une mauvaise manipulation de la substance peut entraîner un incendie ou des réactions dangereuses.</td> <td data-bbox="595 395 723 544">H200-H205, H220, H221, H222, H224, H225, H240, H241, H242, H250, H260, H261, H270, H271</td> </tr> <tr> <td data-bbox="315 544 387 676">Orange</td> <td data-bbox="387 544 595 676">Substance présentant un potentiel de risque toxicologique. Un contact avec la substance peut entraîner des brûlures, une sensibilisation ou un empoisonnement.</td> <td data-bbox="595 544 723 676">H300, H301, H310, H311, H314, H317, H330, H331, H334, H372, H373</td> </tr> <tr> <td data-bbox="315 676 387 863">Rouge</td> <td data-bbox="387 676 595 863">Substance à haut potentiel de risque toxicologique. Un contact avec la substance peut, en cas de contact unique, entraîner une intoxication dangereuse ou provoquer un cancer ou une atteinte du fœtus.</td> <td data-bbox="595 676 723 863">H340, H341, H350, H350i, H351, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Ff, H360Fd, H361, H361f, H361d, H361fd, H370, H371</td> </tr> </table>	Jaune	Substance présentant des dangers physiques. Une mauvaise manipulation de la substance peut entraîner un incendie ou des réactions dangereuses.	H200-H205, H220, H221, H222, H224, H225, H240, H241, H242, H250, H260, H261, H270, H271	Orange	Substance présentant un potentiel de risque toxicologique. Un contact avec la substance peut entraîner des brûlures, une sensibilisation ou un empoisonnement.	H300, H301, H310, H311, H314, H317, H330, H331, H334, H372, H373	Rouge	Substance à haut potentiel de risque toxicologique. Un contact avec la substance peut, en cas de contact unique, entraîner une intoxication dangereuse ou provoquer un cancer ou une atteinte du fœtus.	H340, H341, H350, H350i, H351, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Ff, H360Fd, H361, H361f, H361d, H361fd, H370, H371	6a 6b	<p>Utilisation sûre de matériaux en bois, de produits de construction et de produits dangereux y compris de poussières de bois</p> <ul style="list-style-type: none"> Énumération des catégories de danger des produits chimiques et des modes d'exposition sur le lieu de travail (orale, cutanée et par inhalation). Obligation et responsabilité de l'apprenti en matière de sécurité et de protection (moyens de prévention technique, EPI, sécurité des tiers). Connaissance de la responsabilité de l'employeur et de sa propre responsabilité en tant que travailleur dans le cadre du respect des précautions lors de la manipulation de produits chimiques. Consignes de sécurité et instructions de l'entreprise Instructions du fabricant / Fiche de données de sécurité Utilisation d'équipement de protection individuel Demi-masques de protection respiratoire contre les poussières Suva 66113 Classeur CIE N°10: chapitre 7 Protection du travail et de la santé www.cheminfo.ch Symboles de danger Suva LC 67013 «Utilisation de solvants» Évaluation de l'hygiène du travail pour la protection des jeunes travailleurs et de la maternité avec évaluation des substances critiques (CMR) dans la construction en bois SECO - Conditions de travail 710.245.f «Protection de la santé pour l'utilisation des produits chimiques en entreprise» www.chematwork.ch www.suva.ch/cmr 	1 ^{ère} année	CIE2, 3, 6	1 ^{ère} -2 ^e année	<p>Démonstration et application pratique par spécialiste</p> <p>Manipulation et contact avec des produits de protection du bois uniquement sous la surveillance d'un spécialiste disposant d'une autorisation correspondante</p> <p>Jaune → Les jeunes doivent être encadrés et contrôlés occasionnellement.</p> <p>Orange → Les jeunes doivent être encadrés et faire l'objet d'un contrôle récurrent.</p> <p>Rouge → Les effets potentiels des substances doivent être examinés par un spécialiste. En cas d'autorisation par le spécialiste, les jeunes doivent être encadrés et contrôlés fréquemment.</p>	1 ^{ère} -2 ^e année	1 ^{ère} -2 ^e année	1 ^{ère} - 2 ^e année
Jaune	Substance présentant des dangers physiques. Une mauvaise manipulation de la substance peut entraîner un incendie ou des réactions dangereuses.	H200-H205, H220, H221, H222, H224, H225, H240, H241, H242, H250, H260, H261, H270, H271																	
Orange	Substance présentant un potentiel de risque toxicologique. Un contact avec la substance peut entraîner des brûlures, une sensibilisation ou un empoisonnement.	H300, H301, H310, H311, H314, H317, H330, H331, H334, H372, H373																	
Rouge	Substance à haut potentiel de risque toxicologique. Un contact avec la substance peut, en cas de contact unique, entraîner une intoxication dangereuse ou provoquer un cancer ou une atteinte du fœtus.	H340, H341, H350, H350i, H351, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Ff, H360Fd, H361, H361f, H361d, H361fd, H370, H371																	
<p>Contact avec des matériaux contenant de l'amiante dans le cadre de travaux de transformation et de démolition</p>	<p>Inhalation de fibres d'amiante</p>	6b1	<p>Identification et manipulation de matériaux contenant de l'amiante</p> <ul style="list-style-type: none"> Port d'EPI contre l'amiante Consignes de sécurité et instructions de l'entreprise Identification et manipulation de produits contenant de l'amiante (par exemple Brochure Suva 84057 «Ce que vous devez savoir sur l'amiante dans la construction en bois») 	1 ^{ère} -2 ^e année			<p>Information sur le comportement à adopter en présence d'amiante Instruction sur place (si possible seulement après la formation en EP).</p> <p>Démonstration et application pratique par spécialiste</p>	1 ^{ère} -2 ^e année											
<p>Soulever et déplacer des charges avec des engins de levage, y compris, élinguer des charges (par ex. grue mobile, chariot élévateur, chariot élévateur à timon, chariot, machines de chantier/construction etc.)</p>	<p>Collision, être heurté/enseveli par des marchandises être écrasé</p>	8a	<p>Manipulation de charges en toute sécurité avec des appareils de levage</p> <ul style="list-style-type: none"> Consignes de sécurité et instructions de l'entreprise Instructions du fabricant/Mode d'emploi Classeur CIE N°10: chapitre 5 CIE SP Matériel de levage et de manutention Dossier d'apprentissage Suva 88801 «Dix règles vitales pour l'élingage des charges» Suva-CL 33099 «Formation à l'élingage de charges avec une grue» Suva LC 67095 «Eléments de construction en bois» Suva LC 67025 / 26 «Entreposage et transport de panneaux en bois et en plastique 	2 ^e année	CIE5		<p>Démonstration et application pratique par spécialiste</p> <p>Utilisation des engins de levage seulement après CIE 5 ou après une formation séparée.</p> <p>Utilisation du chariot élévateur seulement après obtention du permis de conduite de chariot élévateur ou après une formation séparée.</p>	2 ^e année											

			<ul style="list-style-type: none"> • Suva Support pédagogique 88830 «9 règles vitales Chariot élévateur» 							
Travaux en hauteur: sur échelle, échafaudage, échafaudage roulant, plateforme élévatrice, avec EPI antichute	Chute, chute libre	9a 10a	Prise de mesures contre la chute libre <ul style="list-style-type: none"> • Consignes de sécurité et instructions de l'entreprise • Classeur CIE N°10: chap. 7 Protection du travail et de la santé • CIE «Unité d'apprentissage pratique pont mobile» • Suva CL 67028 «Échelles portatives» • Suva CL 67150 «Échafaudage mobile» • Suva CL 67038 «Échafaudage de façade» • Suva D 84046 «Dix règles vitales pour la construction en bois» (et dossier de formation: 88818) • Utilisation de plateformes élévatrices: • Suva LC 67064 «Nacelles élévatrices» 	1 ^{ère} année	CIE1	1 ^{ère} année	Démonstration et application pratique par spécialiste Utilisation de plateformes élévatrices et d'EPI antichute seulement après une formation reconnue Utilisation des plateformes élévatrices dans l'entreprise seulement après formation en CIE	1 ^{ère} année	2 ^e année	
Travaux à l'extérieur	Coup de chaleur, insolation Refroidissement dans le froid et l'humidité	4i	Sécurité et santé du travail à l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> • Consignes de sécurité et instructions de l'entreprise • Vêtements de travail appropriés contre la chaleur, le froid et l'humidité • Protection cutanée et oculaire (crème solaire, lunettes de soleil) • www.suva.ch/sonne 	1 ^{ère} année	CIE1	1 ^{ère} année	Démonstration et application pratique par spécialiste		1 ^{ère} année	2 ^e année

Légende : CIE: Cours interentreprises, EP École professionnelle; LC : Liste de contrôle, F : Flyer; D : Dépliant, SP: Supports pédagogiques; FT: Fiche technique; EPI: Équipement de protection individuel, EPI antichute: Équipement de protection individuelle antichute, OPA: Ordonnance sur la prévention des accidents, FS: Factsheet, année: Année d'apprentissage,